

# POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS

Homepage



Instagram



LinkedIn



Youtube



BILDUNGSBERATUNG  
GARANTIEFONDS  
HOCHSCHULE

**Koordinierungsstelle  
Bildungsberatung Garantiefonds Hochschule  
bei der BAG Katholische Jugendsozialarbeit e. V.**

Carl-Mosterts-Platz 1  
40477 Düsseldorf  
Tel.: 0211 9448529  
bildungsberatung@bagkjs.de

subventionné par:



Bundesministerium  
für Familie, Senioren, Frauen  
und Jugend



Version: 01/2025



+ Ökofarben  
+ 100% Recyclingpapier  
+ 100% Ökostrom  
= je Druckauftrag wird ein Baum gepflanzt  
= klimaneutral & emissionsarm gedruckt

# CONSEILS D'ÉTUDES ET PROGRAMME DE PROMOTION POUR LES MIGRANTS

Le centre de conseils d'orientation  
« **Garantiefonds Hochschule (GF-H)** » est un  
programme fédéral allemand qui permet aux jeunes  
migrants de se faire conseiller sur les possibilités de  
parcours universitaire qui s'offrent à eux.

Französisch



**Le centre de conseils d'orientation GF-H** vous donnera des informations individuelles et détaillées sur les diverses qualifications appropriées pour vous en Allemagne, avant d'établir avec vous un concept d'orientation. Notre but à cet égard est de vous montrer la voie la plus efficace pour atteindre l'objectif de la formation choisie, tout en tenant compte de l'éducation scolaire ou de la formation que vous aurez déjà reçues à l'étranger. Nous vous aidons dans vos démarches de dépôt de candidatures, conseillons en matière de financement des études ou de formation et accueillons dans le programme de promotion et subventionnement les candidats ou candidates qui remplissent les critères exigés en vertu des dispositions Richtlinien Garantiefonds Hochschule (RL-GF-H).

**Notre objectif** est de vous préparer au mieux à votre parcours universitaire. Les points essentiels des conseils que nous produisons sont :

- évaluation de l'enseignement et de la formation déjà reçus ;
- informations sur les exigences linguistiques ;
- conseils sur
  - les possibilités scolaires offertes pour obtenir le Hochschulreife, diplôme allemand de fin d'études secondaires et donnant accès à l'enseignement supérieur ;
  - les formes de l'accès à l'enseignement supérieur ;
  - les différentes études proposées en Allemagne ;ainsi que
- les possibilités de subventionnement (par ex. BAföG, bourses d'études, etc.)
- soutien en matière de
  - orientation scolaire et professionnelle ;
  - procédures pour le dépôt et l'admission des candidatures.

Les personnes susceptibles d'être admises dans ce programme de promotion en vertu des dispositions Richtlinien des Garantiefonds Hochschulbereich (RL-GF-H) sont **les migrants, les personnes rapatriées, les immigrants juifs ainsi que les conjoints rapatriés appartenant à cette catégorie de personnes**, s'ils ont moins de 30 ans. Le but de ce programme est d'entamer ou de poursuivre un parcours universitaire.

**La demande d'admission dans le programme** peut être posée en ligne sur le site Internet du programme au lien suivant: <http://bildungsberatung-gfh.de/anmeldung>



**LA DEMANDE  
D'ADMISSION DANS  
LE PROGRAMME**

**L'admission dans ce programme de promotion** répondant aux dispositions RL-GF-H s'effectue dans l'un de nos 21 centres de conseils d'orientation ou dans un des environ cent sites mobiles de conseil. Ici, nous vérifions que les candidats remplissent bien les conditions requises et veillons au bon respect des critères formels. Ces conditions de forme sont entre autre :

**Justificatif d'un statut de séjour** en vertu de la loi allemande sur les affaires des réfugiés et migrants BVFG (art. 4 et 7) ou en vertu de la loi allemande sur le séjour Aufenthaltsgesetz, articles 22, 23.1, 23.2 et 23.4, 24, 25.1 et 25.2 (en combinaison avec les articles 3.1 ou 4.1 de la loi allemande sur l'asile Asylgesetz). Les conjoints rapatriés appartenant au groupe de personnes ci-dessus doivent fournir la preuve que le mariage est antérieur à la fuite de la personne concernée hors du pays.

**Les principales mesures subventionnées sont les cours de langues** ainsi que les cursus visant à accéder à l'enseignement supérieur. En règle générale, les aides et subventions s'arrêtent au bout de 30 mois de formation. Le versement des subventions s'effectue par le biais de la fondation Otto Benecke Stiftung e.V.

**Aides financières en vertu des dispositions RL-GF-H**

- **frais de cursus**, dans la mesure où il ne s'agit pas de mesures scolaires dont les coûts sont pris en charge par les Länder ;
- **forfait pour outils pédagogiques** (30,00 EUR) ;
- **frais de déplacement** (frais de déplacements nécessaires journaliers pour se rendre sur le lieu d'enseignement ou sur place ainsi que les frais de déplacement aller/ retour en début et en fin de cursus) ;
- **coûts pour besoins particuliers** (par ex. frais nécessaires pour l'assurance-maladie, les traductions, certificats de conformité et reconnaissances de diplômes, etc) ;
- **frais de subsistance** (jusqu'à un minimum nécessaire forfaitaire de 475,00 EUR par mois s'il n'est pas possible de loger chez les parents)\* ;
- **frais de logement** jusqu'à un maximum de 380,00 EUR (subvention plafonnée) ;
- **frais de cours supplémentaires nécessaires.**

\* Similaire à l'art. 13 al. 1 phrase 2 de la loi fédérale sur la promotion de l'enseignement BAföG

**CONTACT DIRECT AVEC  
LES CENTRES DE  
CONSEIL POUR L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR**

